

20187 - 8

14<sup>ger</sup> 1812

Monseigneur,

J'espère que Mgr le Prince Régent lira luy même avec la plus grande attention les trois notes importantes que vous avez eü la complaisance de luy remettre, et surtout la troisième qui est uniquement pour luy, car M<sup>r</sup> de Perceval n'a reçu par m<sup>r</sup> Vansittart que les deux 1<sup>eres</sup> et personne n'a connaissance de celle adressée à Mgr le P<sup>r</sup> Régent.

J'ignore si M<sup>r</sup> de Perceval a communiqué les deux notes qu'il a reçues à ses collègues, et si lorsqu'il sera question de décider le sort de Java le cabinet s'en occupera. Dans une affaire aussi importante le devoir des ministres est de présenter cette opinion à la discussion, ne fût ce que pour la détruire, s'ils ont des arguments assez solides pour la rejeter. Le silence à cet égard serait un grand tort, et c'est pour le prévenir que par une suite naturelle de mon attachement tendre et désintéressé pour votre excellent père j'ai eü devoir l'instruire particulièrement; car une décision aussi importante pour la gloire de son début dans la Régence positive, pour le bien être de l'Angleterre, pour le maintien du caractère Anglais, pour la confusion de Buonaparte et des autres calomnieux de notre conduite politique, enfin pour l'espoir de salut du Continent avili, une telle décision ne peut pas être donnée sans l'instruction préliminaire du P<sup>r</sup> Régent, et pour ainsi dire, dans les ténèbres.

Prévenu d'avance, le Prince aura formé d'avance son opinion, il étudiera la marche de son Cabinet, et si elle luy paraît mystérieuse ou peu confiante, il la redra; au lieu que s'il n'était pas instruit, on ne luy présenterait peut-être que des Résultats, dont il ignorerait les principes.

Le Colonel DeHylls et moi avons eü Samedi matin une seconde conférence avec Lord Melville. après avoir à peu près décidé son affaire personnelle, qui est renvoyée pour les derniers arrangements à M<sup>r</sup> Bosanquet Président des directeurs de la Compagnie des Indes, nous avons repris l'affaire générale de Java, le Ministre m'a paru avoir connaissance des deux notes, ce qui me ferait croire qu'elles ont été communiquées dans le Cabinet. Il m'a dit que c'était une affaire importante et de grande discussion, et qu'on ne peut la traiter qu'après qu'on aura reçu les raports détaillés et l'opinion de Lord Minto. je conçois qu'il faut attendre cette époque. Il m'a ajouté qu'on avait sur la conduite qu'on aurait à tenir des exemples précédents. j'imagine



qu'il a voulu faire allusion aux Colonies du Cap de Bonne Esperance, de Ceilon & des Moluques que l'Angleterre garde pour elle. à cet égard je ne serais pas du même avis, car les exemples ne sont pas pareils.

1<sup>o</sup> On avait eu le plus grand tort de rendre par la Paix d'Amiens le Cap de Bonne Esperance à la Hollande, telle qu'elle existait alors. on a rectifié cette erreur, & c'est la possession de cette Colonie qui nous a menés à la conquête des autres Colonies Françaises & Hollandaises dans les mers de l'Inde. la Colonie du Cap de Bonne Esperance est devenue une partie intégrante & nécessaire de notre Empire dans l'Inde, & nous ne pouvons plus la rendre à aucune Puissance Européenne sans compromettre cet Empire.

2<sup>o</sup> L'Isle de Ceilon qui n'est séparée de la Presqu'île de l'Inde que par le très petit détroit de Manar, qui commande les deux côtes de Malabar & de Coromandel, ainsi que toute la navigation extérieure par ses ports nombreux & commodes, est également nécessaire à la conservation de cet Empire.

3<sup>o</sup> Les Moluques ont aussi quelques motifs d'utilité, quoique moins essentiels, qui peuvent nous engager à les conserver exclusivement à toute autre nation de l'Europe.

Mais il en est tout autrement de Java. la grandeur de cette Isle, la difficulté d'en conserver la propriété, la dépense de guerre perpétuelle qui tomberait sur notre Compagnie des Indes déjà si endettée, & qui l'épuiserait, l'impossibilité de substituer pour cette dépense la Nation & le gouvernement à la Compagnie des Indes, l'impossibilité de soutenir cette propriété, soit par la Nation, soit par la Compagnie, sans adopter la politique Hollandaise pour son administration, ses agents & le nom de la Nation Hollandaise pour la conduite de ses affaires, sont des motifs suffisants pour y résister l'ancienne Hollande sous le nom de la Maison d'Orange.



20188 C'est le seul moyen de fermer pour toujours à Buonaparte les mers de l'Inde.  
C'est par un de ses plus mortels ennemis, d'un des plus intimes alliés de l'Angleterre,  
qu'on achève de détruire la perspective d'une puissance navale hors de l'Europe,  
et qu'on prépare la chute de son empire sur le Continent. C'est l'acte le plus sage  
et le plus prévoyant en Politique, et en même temps le plus glorieux pour la Nation  
et pour le Gouvernement. Il ne coûte rien, diminue les dépenses et les dangers,  
et réunit les plus grands avantages présents et futurs.



*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

Gen. Vancouver  
14 Nov 1812

